



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 129 - AOUT 2014

SOMMAIRE

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

Arrêté N °2014174-0004 - ARRETE portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.	1
Arrêté N °2014184-0018 - ARRETE n °2014-003- ORD portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.	5



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014174-0004

**signé par
Autres signataires**

le 23 Juin 2014

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE n°2014-001-ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le code des Marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2013144-0001 du 24 mai 2013 portant délégation de signature à monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n° 2013197-0004 du 16 juillet 2013 portant délégation de la signature du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Creteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE :

Article 1:

Dans la cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 309, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

- **Madame Mélanie SOMKONG-QUILLARD**, adjointe au chef du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes.

Article 2:

L'article 2 de l'arrêté n° 2013197-0004 du 24 mai 2013 est modifié comme suit :

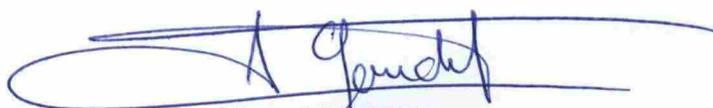
- les mots « **Madame Aurélie VERDIER** » sont remplacés par les mots « **Madame Sarah DOS REIS** » ;

Article 3 :

Le directeur et le secrétaire général du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 23 juin 2014

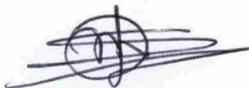
Pour le préfet de la région Île-de-France,
et par délégation,



Vincent GOUDET
Directeur du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- **Madame Mélanie SOMKONG-QUILLARD**, adjointe au chef du Département Financier ;



- **Madame Sarah SOS REIS**, gestionnaire du pôle « achats public » ;





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014184-0018

**signé par
Autres signataires**

le 03 Juillet 2014

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE n °2014-003- ORD portant
délégation de la signature du Directeur du
Service Inter académique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

ARRETE n°2014-003-ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le code des Marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2013144-0001 du 24 mai 2013 portant délégation de signature à monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté n° 2013197-0004 du 16 juillet 2013 portant délégation de la signature du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Creteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE :

Article 1:

L'article 2 de l'arrêté n° 2013197-0004 du 16 juillet 2013 est modifié comme suit :

- les mots « **Madame Vélina KERANOVA** » sont remplacés par les mots « **Madame Nicole SEQUESTRA** » ;

Article 2 :

Le directeur et le secrétaire général du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 3 juillet 2014

Pour le préfet de la région Île-de-France,
et par délégation,

Vincent GOUDET
Directeur du SIEC



Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- Madame Nicole SEQUESTRA

